

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

La prise en charge des enfants en difficulté en communes éloignées de spécialist Question écrite n° 18461

Texte de la question

Mme Séverine Gipson attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la prise en charge des enfants en difficulté en communes éloignées de spécialistes. La pénurie et parfois même l'absence totale de médecins et de personnels de soins sur des territoires entiers de la République, pudiquement appelées « déserts médicaux » ont achevé d'accentuer les inégalités d'accès aux soins médicaux. S'il est assez difficile d'obtenir un rendez-vous de consultation chez un médecin généraliste, bénéficier de la prise en charge par un médecin spécialiste en cas de besoin est devenu un parcours du combattant. De même, l'inégalité de densité de spécialistes sur le territoire national fait que dans certaines régions du pays le manque de médecins spécialistes est devenu endémique et très préoccupant. Beaucoup de communes rurales sont ainsi privées de soins spécialisés parce que très éloignées des centres de services. Par conséquent, les habitants de ces communes doivent parcourir de longues distances pour bénéficier de soins souvent indispensables à leur santé. Ce problème de santé publique touche toutes les tranches de la population de ces communes y compris des enfants en difficulté. Or l'accès aux soins spécifiques leur est nécessaire et constitue un enjeu crucial pour cette catégorie vulnérable, fragile et isolée. C'est même la violation d'un de leurs droits fondamentaux d'enfants. L'attachement et la sensibilité du Gouvernement aux intérêts vitaux des Français et donc à leur bien-être mental et physique est connu de tous. Ainsi, face à la persistance du problème, elle souhaite savoir quels moyens et solutions le Gouvernement compte déployer pour pallier ce problème.

Données clés

Auteur : Mme Séverine Gipson

Circonscription : Eure (1re circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 18461

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>2 avril 2019</u>, page 2936 Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)